

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 6 (1940)

Heft: 93

Artikel: Création de studios cinématographiques à Montreux, à Genève, à Zurich?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-734725>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Création de Studios Cinématographiques à Montreux, à Genève, à Zurich?

Nous donnons ci-après une chronique d'un de nos correspondants apportant divers renseignements sur l'état des projets relatifs à la construction de Studios de prises de vues en Suisse, et plus spécialement à Montreux. Dans le prochain numéro, nous étudierons ce problème du point de vue de l'intérêt général d'une production suisse et de sa bonne économie, la place nous manquant aujourd'hui à cet effet. Réd.

Certains de nos lecteurs se sont peut-être étonnés de n'avoir pas trouvé, dans notre dernier numéro, un article sur les projets de création de studios cinématographiques à Montreux. Mais il nous a paru plus prudent de garder le silence, de ne pas intervenir dans une discussion parfois plus passionnée qu'objective et d'observer les réactions des milieux intéressés. Aujourd'hui non plus, nous ne voulons pas encore prendre position, mais plutôt exposer les différents projets et les arguments de leurs partisans et de leurs adversaires.

Le Projet de Montreux.

Le projet le plus avancé, disons le plus près d'une réalisation, est certes celui de Montreux, élaboré, modifié, discuté depuis des années, et soutenu aujourd'hui avec ardeur par les milieux touristiques de la ville et certains cinéastes romands.

Rappelons tout d'abord les origines de ces plans: en 1934, quelques citoyens de Montreux, soucieux de l'avenir de leur cité, se préoccupèrent des voies et moyens susceptibles d'améliorer son économie et, après avoir envisagé diverses solutions, se constituèrent en «Commission d'étude cinématographique», dont la première séance eut lieu le 4 décembre de la même année (Cf. Préavis présenté par la Municipalité des Planches-Montreux lors d'une séance du

Conseil Communal. «Journal de Montreux» du 2 octobre 1940.).

Ses travaux préliminaires terminés, la commission d'étude fit rapport aux autorités municipales qui, le 11 octobre 1935 en plein accord avec la Société de développement, décidèrent la constitution d'un «Comité d'initiative».

La présidence de ce comité fut confiée à M. Charles Gogerat, conseiller national à Lausanne. Un comité de patronage fut créé, comprenant les représentants des milieux officiels, économiques, touristiques et journalistiques de la Suisse romande.

Le 17 janvier 1936, les Municipalités des trois communes réunies en séance plénière, décidèrent à l'unanimité d'approuver le projet présenté et de mettre à la disposition du «Comité d'initiative» une subvention à fonds perdus de 25 000 Francs.

A la même époque, les autorités municipales avaient — sous réserve des ratifications légales — décidé aussi d'accorder une subvention de 250 000 Francs. De son côté, le Conseil d'Etat — sous réserve de ratification par le Grand Conseil — décidait d'allouer un subside de 250 000 Francs, à la condition que les communes intéressées consentent un subside équivalent et que la Confédération alloue, dans le même but, un subside minimum de 500 000 Francs.

En juillet 1936, cependant, en dépit de toutes les démarches entreprises à Berne, à Zurich, à Lausanne et ailleurs par le «Comité d'initiative», les autorités fédérales décidèrent que la question n'était pas encore mûre et qu'il fallait encore attendre quelque temps avant de construire des studios pour prises de vues.

Le «Comité d'initiative» a néanmoins poursuivi ses travaux durant les années 1937, 1938 et 1939. Il est entré en pour-

parlers avec divers groupes de producteurs tant en Suisse qu'à l'étranger, aux Etats-Unis même. Au cours de ces derniers mois, les études se sont orientées rapidement vers une *solution plus modeste*. Alors qu'en 1936, la construction des studios prévus dans la Plaine du Rhône à Noville avait été devisée à 1 700 000 Francs, les studios projetés aujourd'hui seraient édifiés sur le territoire de la commune du Châtelard, au Basset-Coulon, et leur coût ne dépasserait pas 750 000 Francs.

La couverture de cette dépense est envisagée comme suit:

Subvention de la Confédération	Fr.
(à fonds perdus)	240 000.—
Subvention de l'Etat Vaud	
(à fonds perdus)	120 000.—
Subvention des communes montreuysiennes (à fonds perdus)	120 000.—
Emprunt hypothécaire	120 000.—
Capital actions	150 000.—
Total	Fr. 750 000.—

Les organisations économiques et touristiques de Montreux se sont prononcées en 1933, comme en 1940, en faveur du projet. Tout récemment, le chef du département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, M. le conseiller d'Etat Porchet, a bien voulu confirmer tout l'intérêt qu'il portait au projet montreuisien.

En date du 2 septembre 1940, le «Comité d'initiative» a, en conséquence, adressé aux autorités fédérales un nouveau mémoire, donnant tous renseignements nécessaires.

Le 17 septembre 1940 a été fondée sous le nom de «Compagnie fermière des studios de Montreux», la société qui exploiterait les studios montreuysiens. Celle-ci a déjà passé contrat avec le «Comité d'initiative» pour la prise à bail des studios pendant six ans. Dans ces conditions, la Municipalité des Planches-Montreux a demandé au Conseil Communal les pouvoirs dont elle a besoin pour conduire à bonne fin les trans-

actions en cours. Car elle désire se sentir soutenue, dès aujourd'hui, dans ses efforts et autorisée à donner tout son appui au «Comité d'initiative» pour la création de studios à Montreux.

Pour et Contre.

De nombreux arguments sont avancés pour et contre ce projet. Les uns s'inspirent de considérations touristiques, et soulignent le besoin pressant de ranimer la vie économique de la région de Montreux qui, autrefois si prospère, traverse une période de crise sans précédent. D'autres insistent sur la nécessité de doter l'industrie cinématographique des moyens techniques suffisants pour permettre la réalisation de grands films nationaux et pour la rendre indépendante de l'étranger. Mais, demandent les adversaires, est-ce bien le moment d'engager de grands capitaux et de travailler pour l'avenir, dont tout le monde ignore — de quoi il sera fait? Et puis, ne serait-il pas mieux de créer de nouveaux studios dans une grande ville qui donne toutes les facilités techniques et artistiques.

D'autres Projets.

Cette discussion nous mène, tout logiquement, à la question de l'emplacement du futur studio. Et déjà — comme toujours quand une idée est «dans l'air» — d'autres projets sont annoncés, prévoyant la création de studios dans deux grandes villes et centres spirituels.

Comme la Suisse romande, la Suisse alémanique désire avoir de grands ateliers pour la production de films en langue allemande. Les milieux cinématographiques de Zurich, intéressés depuis longtemps à la production de films suisses, font valoir leurs droits, du moins s'il s'agit d'un studio construit avec une forte subvention officielle. Mais tout bien pesé, les studios privés — le grand atelier à Münchenstein et le petit studio de la Praesens-Film à Zurich — pourraient suffire à la rigueur, d'autant plus qu'on vient de transformer en studio une grande usine près de Zurich qui, si on voulait le doter d'un équipement moderne, pourra rendre d'excellents services.

Mais pour la Suisse romande même, il y a un autre projet qui, bien qu'il soit encore au stade préparatif, mérite notre attention. Il s'agit de la création à Genève d'une «Centrale Internationale du Film de langue française», dont l'idée fut lancée récemment par M. O. Messerly, président de l'«Association des Suisses rentrés de l'Etranger». Soucieux de procurer du travail à de nombreux Suisses rapatriés, employés avant la guerre dans l'industrie cinématographique, les auteurs de ce projet — sans vouloir faire œuvre uniquement philanthropique — veulent créer un véritable centre de production qui comprend à la fois de grands studios, des laboratoires, des usines de tirage etc. Leur projet se distingue de celui de Montreux non seulement par l'importance des capi-

taux qui seraient engagés, non seulement par le fait qu'il est conçu comme une entreprise essentiellement privée — avec l'appui plutôt moral des autorités — mais aussi par ses objectifs: la nouvelle institution voulant travailler pour tous les pays de langue française, notamment la France et la Belgique. Le moment paraît assez bien choisi, car la crise de la production française, due à la perte de la majorité des studios, à l'exode des producteurs et artistes, exige une solution urgente qui ne pourrait être mieux trouvée qu'en Suisse romande et dans un centre de culture française. Jusqu'ici on est, comme nous l'avons dit, encore au début. On négocie avec les représentants des diverses branches cinématographiques, on cherche les financiers et les producteurs futurs. Il serait donc prématuré de prédire le sort de ce projet.

Conclusions.

Toutes ces discussions et les arguments formulés par les uns et les autres ne doivent pas faire perdre de vue les questions essentielles. Seul importe, comme le souligne à juste titre le rédacteur cinématographique de la «Neue Zürcher Zeitung» (At.), l'essor du film suisse! Des considérations d'ordre touristique ou sentimental

ne doivent pas influencer les décisions; l'atelier doit être construit à l'endroit qui se justifie le plus du point de vue économique, organisateur et artistique. Et les nouveaux studios n'auront droit d'existence qu'à condition qu'ils soient plus vastes et mieux équipés que les ateliers privés existants.

On pourrait bien admettre qu'un bon studio fonctionne en Suisse romande et un autre en Suisse alémanique. Mais il faudrait éviter à tout prix une production en masse, médiocre dans la qualité, non justifiée par le besoin du pays et difficile à exporter. La production cinématographique suisse est encore trop jeune pour risquer des expériences qui pourraient devenir fatales et détourner les capitalistes, auxquels on a enfin inspiré un peu de confiance. L'enthousiasme n'exclut pas la prudence qui, en matière de production de film, est plus nécessaire que dans toute autre activité.

Nous voudrions pourtant espérer que les promoteurs des divers projets soient conscients de leurs responsabilités envers le pays et envers le film suisse, qu'ils soient animés de la volonté de servir, plus que les intérêts personnels et commerciaux, la cause nationale et culturelle.

Schweizerische Filmkammer
Chambre suisse du cinéma
Camera svizzera della cinematografia

Berne, le 30 oct. 1940.

Circulaire no. 20.

Aux Importateurs de films cinématographiques

Concerne: Contingentement.

Messieurs,

Notre circulaire no. 17 du 15 avril 1940 recommandait aux importateurs de films spectaculaires de nous adresser leur demande de contingent autant que possible dès le début de la nouvelle année de contingentement (1^{er} juin 1940). Il faut sans doute attribuer aux circonstances actuelles le fait que seules quelques demandes nous sont parvenues jusqu'ici.

Vu l'impossibilité d'octroyer des contingents définitifs avant que tous les importateurs, ou du moins la plupart, nous aient soumis leur demande, nous les invitons à nouveau à vouloir bien nous la faire parvenir dans le plus bref délai possible.

Saisissant cette occasion, nous rendons

les distributeurs de films en Suisse attentifs au fait qu'il ne serait pas tolérable que des maisons fissent avec des exploitants de salles de cinéma des contrats pour de nouveaux films sans disposer préalablement d'un contingent qui leur en assure l'importation. Nous les informons d'ores et déjà que des contrats de ce genre ne sauraient avoir aucune influence lors de l'examen définitif des demandes qu'elles nous auront soumises. Le Secrétariat de la chambre suisse du cinéma décline toute responsabilité pour le préjudice qui pourrait en résulter pour les loueurs qui auraient passé de pareils contrats.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Chambre suisse du cinéma,
Contrôle des Importations.

Artistes Suisses à l'Etranger

La «Schweizer Filmzeitung» a publié récemment, sous la signature de G. MacArthur, un article fort documenté sur les artistes suisses à l'étranger. Vu l'intérêt du sujet, nous voudrions en tirer quelques indications démontrant la précieuse contri-

bution de la Suisse au cinéma et à l'art dramatique internationaux.

Plusieurs artistes suisses, régisseurs et acteurs, vivent à Hollywood. Le plus connu d'entre eux est William Wyler, l'illustre metteur en scène de Bette Davis. Né à